

## Séance du 27 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le 27 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, PROLA Hasina, BEGNY Morgane, Messieurs BAILLY Franck, FREMEAUX Jean-Jacques, CABOUILLET Dominique, MANCIER Bruno, DELOZANNE Philippe

Absents excusés : Messieurs DERENDINGER-BLATT Nicolas (pouvoir donné à GODBILLOT Isabelle), JORGE Dominique (pouvoir donné à BETTON Marie)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DELOZANNE

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- Délibération concernant la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-XDEMAT
- Délibération concernant la réparation de l'horloge de l'Eglise
- Délibération concernant la sécurisation de la commune
- Délibération concernant le projet d'implantation de plusieurs éoliennes sur le territoire de la commune de Faverolles et Coëmy en limite du territoire de la commune de Serzy et Prin
- Avancement des travaux
- Commission voirie CUGR
- Point sur la pétition rue du Moulin
- Réflexion sur le travail bénévole des jeunes de Serzy et Prin
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 30 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 30 mars 2021.

### **I – DELIBERATION**

#### **N° 15/2021 : Délibération concernant la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-XDEMAT**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,

- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,  
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,  
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,  
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,  
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,  
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,  
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,  
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,  
conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

J'invite le Conseil à en délibérer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la nouvelle répartition du capital social de SPL-Xdemat et donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'assemblée générale de SPL-Xdemat pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

#### **N° 16/2021 : Délibération concernant la réparation de l'horloge de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la réception d'un devis pour la réparation de l'horloge de l'Eglise par l'entreprise BODET après plusieurs mois de non activité.

Cout HT : 3820.00 euros soit 4584.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de retenir le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 3820.00 euros HT soit 4584.00 euros TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces travaux.

#### **N° 17/2021 : Délibération concernant la sécurisation de la commune**

Monsieur le Maire propose de revoir la sécurisation de la commune de Serzy et Prin.

Suite à la réunion de la commission sécurisation,

Au vu des demandes de devis,

Monsieur le Maire a reçu un devis de l'entreprise AK 5.

Monsieur le Maire propose la sécurisation de la commune de la façon suivante :

- rue de la Chapelle
- rue du Tambour

- rue de Savigny
- rue du Moulin
- rue de la Fontaine
- Chemin de la Scierie
- ruelle de la Chapelle

Le devis de l'entreprise de chez AK5 s'élève à 3885.00 euros HT soit euros 4662.00 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix Pour 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de retenir le devis de l'entreprise AK5 pour la sécurisation du village.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette sécurisation

### **N° 18/2021 : Délibération concernant le projet d'implantation de plusieurs éoliennes sur le territoire de la commune de Faverolles et Coëmy en limite du territoire de la commune de Serzy et Prin**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'implantation d'éoliennes sur les territoires des communes de Faverolles et Coëmy – Serzy et Prin - Lhery.

Après délibération, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable pour ce projet d'étude d'implantation d'éoliennes.

En effet, nous signalons des inconvénients majeurs, listés ci-dessous, pour le tourisme, le développement du territoire, la biodiversité, les terres, les vignes et la santé.

- Nous essayons, depuis de nombreuses années, de valoriser notre village en mettant en avant ces paysages protégés, leurs monuments anciens que nous restaurons avec subventions publiques mais également en endettant notre commune. Nous cherchons à mettre en avant les espaces boisés protégés, la faune et la flore, le bâti ancien et le calme de notre environnement.
- Nous rappelons que nous sommes en zone rurale et que nos terres, nos champs et nos vignes sont un atout qu'il faut protéger, défendre, soutenir et non pas polluer en surface, en sous-sol et visuellement. Notre commune est adhérente à l'UNESCO Mission Coteaux et Caves de Champagne qui, comme notre Communauté Urbaine, est farouchement opposée aux éoliennes dans son périmètre

## **II- INFORMATIONS**

### Travaux rue du Moulin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait une réponse au Préfet concernant les travaux de la rue du Moulin et qu'il lui a relaté les faits.

Monsieur le Maire va demander de l'enrobé à froid auprès de la CUGR afin de reboucher les trous dans les rues du village.

Il rappelle au conseil municipal que la commune a dépensé 73000 euros pour la partie lui incombant dans la rue du Moulin.

### Travaux de voiries dans la commune

Les délégués de la Communauté Urbaine du Grand Reims section voirie s'est réunis et ont vu sur place les

travaux à planifier sur 5 ans.

### Rénovation et nettoyage

Madame BETTON indique qu'une opération « rénovation et nettoyage » a été effectuée durant les vacances de Pâques par les jeunes du village (peinture, abribus....)

Monsieur le Maire remercie Mesdames BEGNY, BETTON et GODBILLOT pour l'initiative avec les jeunes du village.

Monsieur le Maire offrira aux jeunes qui ont participé bénévolement à cette opération une journée au Lac du Der (pique-nique + observation des oiseaux avec Aurélien DECHARTRES de la LPO). Les frais seront pris intégralement par Monsieur le Maire.

### Décharge publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté sera pris afin d'interdire les décharges publiques et fixera le montant des amendes maximum.

### Rassemblement des jeunes

Il a été évoqué la nécessité de mettre un lieu pour les jeunes afin qu'ils puissent se réunir comme un citipark.

## **III- QUESTIONS DIVERSES**

Madame GODBILLOT indique que la plantation des vivaces avancent.

Il est demandé au conseil municipal de réfléchir sur les dispositions du 8 mai.  
Une information sera distribuée dans ce sens.

Monsieur Dominique CABOUILLET a participé à une réunion du Syndicat de l'Ardre. Il indique que ce syndicat n'a plus de budget pour effectuer divers travaux et la CUGR ne paye plus ses cotisations.

Les travaux du SIEM se terminent. Il reste à faire l'enrobé sur la place du cimetière ainsi que la dépose du dernier poteau et la pose d'une crosse rue du tambour.

Pas d'autres questions diverses

Fin de séance 21h00

M BAILLY Franck

Mme BETTON Marie

Mme BEGNY Morgane

M FREMAUX Jean-Jacques

Mme GODBILLOT Isabelle

M MANCIER Bruno

Mme PROLA Hasina

M CABOUILLET Dominique

M DELOZANNE Philippe